

Il importe de noter que les réglementations nationales sur les armes à feu et les munitions destinées à protéger la santé et la sécurité publiques, particulièrement dans le cas de pays avancés comme le Canada, ne sont pas visées par la présente étude. Les problèmes sur lesquels elle porte intéressent les situations de conflits et d'après-conflit, situations que l'on retrouve, pour la plupart, dans les pays en développement.

Les opinions émises dans l'étude sont celles de l'auteur, et ne représentent pas nécessairement les vues du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, ou des personnes qui, à titre privé ou de représentants de ministères, ont communiqué des informations et des avis à l'auteur. Ce dernier assume la responsabilité de toute erreur de fait ou d'interprétation. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international tient à remercier M. David DeClerq (Major à la retraite) pour sa contribution à ce rapport. M. DeClerq, qui a travaillé à contrat, était membre du Groupe d'experts gouvernementaux sur les armes de petit calibre.